

5 février 2015 | par Florence Guernalec

Bientôt des véhicules propres dans les couloirs de bus ?

La feuille de route écologique 2015 issue de la troisième conférence environnementale a été adoptée par le gouvernement en Conseil des ministres le 4 février 2015. Ségolène Royal a confirmé son intention de "donner des avantages" aux véhicules les plus propres. Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit le stationnement gratuit et la circulation sur les voies réservées aux bus, une mesure critiquée par les professionnels du transport public.



© DR

Encouragement du covoiturage, aide à l'achat d'un véhicule électrique ou hybride, prime de 500 euros pour les ménages non imposables pour l'achat d'un véhicule essence contre un diesel... A l'image du [projet de loi de transition énergétique](#), la feuille de route écologique fait la part belle à la voiture.

Dans cet esprit, Ségolène Royal a confirmé sa volonté de mettre en place avant l'été, "un certificat" réservé aux véhicules les plus propres, sorte de pastille verte apposée sur le pare-brise. Ils "seront gratuits et seront délivrés via internet sur la base de la carte grise des véhicules", a indiqué Ségolène Royal, précisant que le dispositif technique devait encore être finalisé. Ce certificat permettra à ces voitures de circuler les jours de circulation alternée et dans les zones d'accès restreint.

Problème, le ministre ne compte pas s'en tenir à ces mesures. "Le principe est que l'obtention d'un certificat vert vous donne des avantages", explique Ségolène Royal dans [un entretien au Parisien](#) du 4 février 2015. L'article 9 du projet de loi relatif à la transition énergétique prévoit que "dans des conditions fixées par l'autorité chargée de la police de la circulation et du stationnement, les véhicules les plus sobres et les moins polluants peuvent notamment bénéficier de conditions de circulation et de stationnement privilégiées." En clair, il s'agirait d'autoriser ces véhicules à stationner gratuitement et à circuler sur les voies réservées aux bus.

Une mesure critiquée par l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) dans [une position](#) prise dès le mois de juillet 2014. De son côté, le Groupement des autorités responsables de transport (Gart) considère que c'est "un mauvais signal envoyé" dans un communiqué daté du 4 février 2015 : "Le Gart rappelle en effet que les transports collectifs constituent toujours le moyen le plus efficace pour lutter contre la pollution automobile. Ce sont par des politiques au long cours visant à développer les réseaux de transports collectifs et à assurer un meilleur partage de la voirie en faveur de ces derniers et des modes actifs (marche, vélos) que la France parviendra à lutter efficacement contre la congestion et la pollution dans nos villes."

Le projet de loi sur la transition énergétique sera examiné en séance au Sénat à partir du 10 février 2015. Reste à savoir si cette disposition figurera dans le texte final.

Florence Guernalec